



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

**Déclaration présentée par la Fédération internationale
des femmes de carrières libérales et commerciales,
Netherlands Association of Women's Interests, Women's
Work and Equal Citizenship, Soroptimist International,
Soroptimist International of Europe et Women for Water
Partnership, organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif auprès du Conseil économique et
social***

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'accès à l'eau et aux services d'assainissement : facteur clé de l'émancipation des femmes et de leur développement en général

Malgré l'engagement des États Membres en faveur de la réalisation des cibles 6.1 et 6.2 (accès universel à l'eau et à l'assainissement) des objectifs de développement durable/du Programme 2030 et des recommandations issues des conclusions concertées de la soixantième session de la Commission de la condition de la femme, il ressort du Rapport de synthèse d'ONU-Eau que les progrès accomplis dans ces domaines sont très limités et que ces cibles ne pourront pas être atteintes au rythme actuel (ONU-Eau, Rapport de synthèse 2018 sur l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement).

L'accès à l'eau et à l'assainissement et la gestion équitable de ces services [et, au minimum, l'accès à des services publics de base en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH)] sont des conditions préalables au développement et à l'autonomisation des femmes. En accédant à ces services, celles-ci peuvent accéder au marché du travail lié à l'eau, à l'indépendance financière, à l'éducation et à la santé.

Les femmes jouent un rôle central dans la gestion des ressources en eau. Bien que ce principe soit consacré dans la politique de l'eau depuis 1992 (principes de Dublin), sa mise en œuvre doit être accélérée. La reconnaissance du rôle traditionnel et du rôle moderne des femmes dans la gestion de l'eau peut aider à libérer leur potentiel et contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable n° 6 (eau et assainissement) et n° 5 (égalité et autonomisation) et, plus largement, du Programme 2030. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il est impératif de garantir et de renforcer la participation des femmes à la gestion des ressources en eau, tant à titre professionnel que bénévole.

Les rapports actuels montrent que le nombre de professionnels formés est très largement insuffisant pour que les objectifs de développement durable liés à l'eau puissent être atteints. Cela est notamment dû au fait que les femmes n'ont pas suffisamment accès aux formations et à l'emploi dans ce domaine (International Water Association, 2014).

Il convient de souligner qu'en vertu du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement, les pays ont l'obligation de mettre progressivement en place des installations adéquates d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable, notamment sur le lieu de travail. Les pays sont également tenus de s'assurer que le droit d'avoir accès à une eau potable profite aux femmes et aux hommes, sans discrimination et de manière égale. Le respect de cette obligation permettra de lever l'un des principaux obstacles qui empêchent les filles et les femmes d'aller à l'école, de bénéficier d'un enseignement et d'une formation adaptés, et d'occuper un emploi, offrant ainsi aux économies des ressources humaines qualifiées supplémentaires. De l'eau propre, salubre et disponible (sans interruption) dans les centres médicaux, les logements, les écoles, les lieux de travail et les établissements d'enseignement est donc une autre condition préalable à une économie saine (Organisation de coopération et de développement économiques, 2011a). À ce titre, investir dans l'eau est donc bénéfique du point de vue économique, environnemental et social.

Dans de nombreux pays, la sécheresse, les inondations et la déforestation, outre la menace qu'elles représentent pour l'ensemble de la population, font courir aux femmes et aux filles un risque accru en raison, entre autres, du manque d'information et de la persistance des rôles culturels. La perte d'un logement, de moyens de subsistance et même la mort affectent davantage les femmes et les filles que les hommes, dans la mesure où celles-ci sont laissées pour compte, notamment à cause du manque de mécanismes d'adaptation, en raison d'obstacles culturels.

Le manque d'accès à l'eau augmente (une fois de plus) le temps que les filles et les femmes passent à aller chercher de l'eau pour des tâches ménagères et des petits travaux agricoles, par exemple, sans être rémunérées. Elles ont ainsi moins de temps pour bénéficier de l'enseignement ou pour gagner un revenu (Organisation internationale du Travail, 2013a ; Programme des Nations Unies pour le développement, 2014). L'absence de mécanismes d'adaptation entraîne une augmentation exponentielle du nombre de foyers monoparentaux ayant une femme à leur tête et de déplacements internes.

Afin de prévenir des morts et des destructions liées aux catastrophes naturelles, il est essentiel de soutenir les femmes, de leur permettre de participer à l'élaboration des politiques et des mesures de prévention des catastrophes, et de renforcer leur résilience.

De nombreux investissements sont consacrés à des infrastructures liées à l'eau qui s'avèrent rapidement dysfonctionnelles. Cela s'explique en grande partie par un défaut de maintenance et de gestion dû au manque de financements structurels et de capacités (et au fait que les compétences des femmes locales ne sont pas mises à profit). Pour que ces infrastructures soient viables (abordables, adaptées, accessibles), il convient d'associer les femmes à leur conception et à la prise de décisions les concernant, et de permettre à celles-ci de participer à leur entretien en tant que professionnelles rémunérées (comme le préconise la Banque mondiale dans plusieurs rapports, par exemple).

Les grandes infrastructures et la construction de barrages, pour l'hydroélectricité et/ou l'irrigation, par exemple, entraînent souvent le déplacement de populations locales et donc des problèmes évidents pour les femmes et leurs familles. Même si de nouveaux emplois sont créés, ils ne permettent souvent pas de compenser la perte de revenus et de moyens de subsistance liés à des compétences différentes. L'utilisation d'outils tels que le protocole d'évaluation de la durabilité de l'hydroélectricité peut permettre d'orienter les décisions et d'adapter la conception de ces structures.

Women for Water Partnership vous invite à :

- Donner suite aux recommandations du Rapporteur spécial sur les aspects sexospécifiques du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement ;
- Donner suite aux recommandations issues du Rapport mondial 2016 sur la mise en valeur des ressources en eau. Un certain nombre de dispositions peuvent être prises pour améliorer la participation et la contribution des femmes à la main-d'œuvre liée à l'eau, notamment l'adoption de politiques et de mesures garantissant l'égalité d'accès à l'emploi ; l'amélioration des données ventilées par sexe relatives à la main-d'œuvre ; la lutte contre les barrières culturelles, les normes sociales et les stéréotypes sexistes ; l'élargissement de l'accès aux services publics et l'accroissement des investissements dans des infrastructures économes en temps et en main-d'œuvre (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme mondial pour l'évaluation des

ressources en eau, Rapport mondial 2016 sur la mise en valeur des ressources en eau) ;

- Reconnaître le rôle traditionnel et le rôle moderne des femmes pour libérer leur potentiel aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 6 et 5 et, plus largement, du Programme 2030. Pour atteindre les objectifs de développement durable, il est impératif de garantir et de renforcer la participation des femmes à la gestion des ressources en eau, tant à titre professionnel que bénévole ;
- Investir dans l'enseignement et la formation professionnels destinés aux femmes (pour des métiers non traditionnels) pour permettre à celles-ci d'obtenir des emplois dans la gestion et l'entretien des infrastructures liées à l'eau et de mieux gérer l'utilisation des ressources en eau dans de nombreux domaines comme l'agriculture, les soins de santé, etc. ;
- Adapter les politiques en matière de ressources humaines en concertation avec les entreprises et d'autres organisations pour une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes au travail, à tous les niveaux ;
- Promouvoir l'utilisation du protocole d'évaluation de la durabilité de l'hydroélectricité pour que les impacts sociaux soient pris en compte ;
- Promouvoir l'adoption des Principes d'autonomisation des femmes. ;
- Consacrer une Journée mondiale de l'eau au thème « l'eau et les femmes » pour aider à régler ce problème majeur qui perdure.
